

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Handicapés

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Arrêté du 26 octobre 2012 portant délégation de signature

NOR : AFSX1230650A

Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu l'article 18 du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 octobre de la ministre des affaires sociales et de la santé, du ministre de l'intérieur, de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et de la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, portant nomination de M. Jean-Charles Watiez, administrateur civil hors classe, directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Philippe Nicolle, directeur adjoint du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, tous actes, décisions, contrats, correspondances, conventions, marchés, ordres de recettes et de dépenses relatifs à l'activité du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Article 2

Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 26 octobre 2012.

Le directeur de l'établissement public,
J.-C. WATIEZ